

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

PORTUGAL.

(Par voie d'Angleterre)

On lit dans le *Courrier anglais* : La nouvelle reçue hier par les journaux de Paris qu'une contre-révolution a été tentée à Lisbonne, se confirme sans toutefois que cette tentative n'ait eu de succès comme l'a dit le *Journal des Débats*. Nous avons reçu des nouvelles de Lisbonne du 8 courant par le paquebot le *Camden*. La tranquillité était rétablie et les gardes nationaux étaient rentrés dans leurs quartiers, le ministère de la constitution de 1820 était réinstallé, sauf quelques modifications. La reine a fait remercier la garde nationale pour avoir déjoué le projet de contre-révolution.

Voici comment le *National* de Lisbonne rend compte de ces événements :

Lisbonne, 6 novembre.

Ces deux derniers jours il nous a été impossible de publier notre journal. Comme citoyens, nous nous sommes empressés de prendre les armes à l'exemple de tous nos concitoyens, dès que nous apprîmes la tentative de rétablir l'esclavage sous le nom de la charte. Nous espérons donner des détails précis sur les événements qui viennent de se passer, mais nous sommes tellement fatigués de corps et d'esprit par les efforts de ces jours-ci que nous devons remettre à plus tard de rendre compte de ceux qui ont succédé à une mort héroïque. Personne du reste n'osera contester l'intépidité et le courage qu'ont déployés dans cette lutte la garde nationale, la garde municipale, les bataillons mobiles, et le peuple.

Depuis le 24 du mois dernier, mainte circonstance a fait soupçonner l'existence d'un complot contre l'ordre de choses établi. La licence de la presse, les intrigues de certains agents étrangers qui ont représenté la contre-révolution comme une chose si aisée, qu'il serait facile de l'opérer avec 300 hommes, en un mot une insolence sans exemple de la part des conspirateurs, tout décelait l'approche d'une crise.

Dans la soirée du 3 novembre, S. M. la reine se rendit au château de Belem et elle fit mander à l'instant les ministres, l'administrateur général de la province de Lisbonne, le colonel de l'artillerie casernée ici, et le général commandant de Lisbonne. Cet ordre était l'indice d'une tentative perfide, car on voulait profiter du trouble que devait causer l'absence de ces divers chefs de leur poste respectif. Les troupes de ligne réunies dans la ville avaient également été concentrées à Belem. Dans la soirée du même jour tous les ministres, à l'exception du vicomte Sa da Bandeira, se rendirent à Belem.

Dans la matinée du 4, la démission des ministres fut annoncée dans le journal officiel, et on leur promettait l'oubli du passé. Le même journal contenait la proclamation de la charte de 1826, et publiait les noms des nouveaux ministres, qui étaient : le marquis de Valença, premier ministre, avec le portefeuille des affaires étrangères; le sénateur Porto Covo de Bandeira, ministre des finances; le vicomte de Laborie, à l'intérieur; le baron de Leira, à la guerre; le sénateur Bresane Leite, à la marine.

A l'instant, tous les habitants prenaient les armes pour défendre la constitution de 1820, que la reine avait été

contrainte de répudier par les obsessions de ses conseillers, qui ont tenté de lui aliéner l'amour de ses sujets, qui ont tant souffert pour l'élever sur le trône portugais.

Les gardes nationaux se sont réunis immédiatement au Campo de Ourique, où ils sont restés sous les armes toute la journée, espérant que peut-être quelques-uns des conseillers de la cour pourraient réparer l'erreur qu'ils avaient commise. Nous nous abstenons de relater les scènes dont nous avons été témoins en ce moment, mais notre impartialité nous oblige de dire que le marquis de Saldanha s'est conduit fort cavalièrement (*como cavalheiro*).

L'opinion publique n'ayant reçu aucune satisfaction dans la journée du 4, les gardes nationaux sont restés sous les armes toute la nuit, et dans la matinée du 5, ils ont rejoint les braves bataillons de l'Arsenal et le 15^e régiment consigné à Alcantara.

Le désir d'éviter l'effusion du sang et d'amener une conciliation, a engagé plusieurs officiers et citoyens influents, à entrer en pourparlers pour le maintien de la tranquillité. Finalement, après maint incident S. M. la reine s'est décidée à charger le vicomte Sa da Bandeira de composer un nouveau ministère. Celui-ci a rappelé à l'instant au ministère ses anciens collègues, le senhor Passos Manoel à l'intérieur, le senhor Veira de Castro à la justice, se réservant de nommer les autres ministres plus tard. Cette nouvelle a été accueillie par les habitants avec le plus grand enthousiasme, qui a augmenté encore quand la reine est retournée au palais des Necessidades.

Les acclamations qui ont retenti sur le passage de S. M. prouvent que le peuple sait distinguer entre ses actes et ceux de ses conseillers, et l'attachement et l'amour des véritables Portugais pour leur reine. Les gardes nationaux sont rentrés ensuite dans leur foyer. La ville a été illuminée le soir, et partout on a entendu le cri de *vive la constitution de 1820!* Ce cri est désormais la base du code politique du Portugal; la constitution démocratique est le mot de ralliement parmi les Portugais, et sous sommes tous prêts à la défendre au péril de la vie.

Le supplément du *Diario do Governo* du 5 contient plusieurs décrets de la reine Dona Maria, datés du palais des Necessidades; les voici : le 1^{er} nomme le vicomte Sa da Bandeira président du conseil des ministres. Les 2^{es} et 3^{es} nomment M. Passos ministre de l'intérieur, et M. de Castro ministre de la justice. Le 4^{me} a pour objet de remercier la garde nationale de Lisbonne des preuves d'attachement et de loyauté envers S. M., et de ses efforts pour le maintien de la constitution de 1820, sauf les modifications que pourront y apporter les cortès. Le 5^{me} accorde aux gardes nationaux la permission de rentrer dans leurs quartiers respectifs et de se reposer des fatigues de ces jours derniers. Leur présence sous les armes n'étant plus nécessaire. Le 6^{me} décide que la revue de la garde nationale qui était fixée au 6 aura lieu le dimanche suivant.

(Les journaux anglais ultérieurs apportent de nouveaux et très intéressants détails sur les événements de Lisbonne. D'après le récit du *National* lui-même, journal qui marche à la tête du mouvement à Lisbonne, il y a eu une négociation entre le parti de la reine et le parti de la constitution de 1820, d'où il est résulté une convention d'après

laquelle les Cortès auront à modifier cette dernière, conformément aux principes adoptés dans les autres monarchies constitutionnelles de l'Europe.)

FRANCE. — PARIS, 18 NOVEMBRE.

On écrit de Berne, le 10 novembre :

À l'ouverture de la séance de ce jour du grand conseil de Berne, M. l'avoyer Tscharrer, président du Directoire, a pris la parole pour annoncer à l'assemblée qu'hier soir M. le duc de Montebello, ambassadeur de France, lui avait fait demander une entrevue, dans laquelle il lui avait annoncé que le gouvernement français était satisfait des explications données par la Diète au sujet de l'affaire Conseil; qu'en conséquence les ordres étaient donnés pour rétablir sur l'ancien pied les relations entre les deux nations.

Les nouvelles reçues des contrées suisses limitrophes de la France font connaître en effet que sur tous les points, les mesures coercitives ont cessé. (Débats)

Le bruit s'est répandu que D. Miguel venait d'être arrêté sur le territoire français. Voici ce qui a sans doute donné naissance à ce bruit, que nous croyons dénué de fondement. On fit dans une lettre de Digne (Basses-Alpes), à la date du 12 novembre :

Hier le bruit se répandit vaguement dans l'après-midi que Don Miguel, accompagné d'un général, d'un aide-de-camp et d'un domestique, avait été arrêté à Entrevaux par les douaniers français. La préfecture avait en effet reçu cette nouvelle, et déjà, par son ordre, des gendarmes stationnaient sur la route par laquelle les prisonniers devaient arriver. Pour confirmer cette étrange arrestation, on assurait que depuis quelque temps l'autorité était prévenue que la police française surveillait à Rome le prince portugais, et que son signalement avait été transmis aux préfets et aux douaniers de nos frontières.

Enfin, vers les cinq heures du soir, on a annoncé l'arrivée des prisonniers. Une foule de curieux est accourue devant l'hôtel de la préfecture, où M. le préfet attendait le cortège avec un interprète. Il a procédé à un premier interrogatoire qui a duré environ trois quarts d'heure. D'après ce qui a transpiré de cette première entrevue, on dit que les passeports de ces étrangers sont irréguliers, et portent des signalements peu conformes à leurs personnes. Ils se disent Espagnols, et prennent le titre, l'un de général, l'autre de capitaine des gardes; enfin le troisième serait aide-de-camp et le quatrième domestique.

Les personnes qui ont pu les voir lorsqu'ils ont été transférés dans les prisons ne doutent point que ce ne soient des chefs de parti, et que, si parmi eux on se trouve pas Don Miguel, ce doit être du moins des gens attachés à sa personne. Ils ont été égarés par un guide dans les montagnes. Ils avaient des chevaux lorsqu'ils ont été rencontrés par les douaniers; leurs valises étaient fort lourdes, et dans le cours de leurs voyages ils payaient en pièces d'or et très-généreusement. Leur attitude est calme, fière, noble; et comme on se livre à toutes les suppositions, on croit reconnaître dans leurs gestes l'habitude du commandement.

(La nouvelle de l'arrestation de Don Miguel, n'est ni confirmée, ni démentie aujourd'hui.)

(Gazette des Tribunaux.)

SOUVENIRS DU DUC DE VICENCE.

1814

Le premier janvier 1814, les alliés franchirent nos frontières, continua le duc. D'après les ordres de l'empereur, je partis dans les premiers jours de janvier pour le quartier-général des alliés, où de nouvelles et inutiles négociations furent ouvertes. Je vous ai parlé du congrès de Chaillon, et je ne me sens pas le courage de repasser cette autre page si sombre dans mes souvenirs. C'est, je crois le 25, que l'empereur quitta la capitale pour se mettre à la tête de son armée déjà refoulée jusqu'à Saint-Dizier, d'où en arrivant, il chassa l'ennemi.

Alors commença cette campagne de miracles où le génie de Napoléon brilla d'un immortel éclat. Jamais armée n'avait exécuté de plus beaux faits d'armes, de plus savantes manœuvres, de telles merveilles. Dans la campagne de France se renouvelèrent ces prodiges d'Italie qui avaient signalé au monde entier l'apparition d'un héros! La fin de la carrière militaire de Napoléon fournit la gigantesque défense qu'offrent les annales de la guerre.

Je n'ai pas de faits intimes à vous en citer jusqu'au 23 mars, puisque je n'étais pas auprès de l'empereur. Je ne le rejoignis qu'à Saint-Dizier, après la rupture des conférences. Je me retrouvai avec bonheur au quartier-général. Ce que j'avais souffert à Chaillon est inexprimable. Tout ce qui entourait l'empereur était plein de dévouement et d'aide, et quoique nos affaires fussent bien mauvaises, chaque victoire partielle que nous remportions redonnait de la confiance et de l'espoir. Lorsque j'arrivai, la bataille d'Arcis-sur-Aube électrisait toutes les têtes; les détails en étaient dans toutes les bouches, les soldats ne parlaient pas d'autre chose.

Le fait suivant me fut raconté par le colonel de Mondreville, brave et excellent officier, attaché au grand quartier-général.

Pendant la bataille, au moment où l'affaire était engagée sur tous les points; une division de cavalerie russe, forte de six mille hommes et précédée de Cosaques, franchit nos lignes en culbutant notre cavalerie, très inférieure en nombre. L'empereur, dont le coup d'œil rapide saisissait tous les mouvements du champ de bataille, aperçut un nuage impénétrable de poussière qui grossit devant lui, et à

travers lequel on ne peut rien distinguer. Il se porta aussitôt de ce côté. Quelques cavaliers en arrivent à toute bride, les uns blessés, les autres écharés. En un moment une foule de fuyards enveloppent l'empereur.

— Qu'est-ce qu'il y a? qu'est-ce donc? Dragons, où allez-vous? arrêtez; arrêtez. Vous disiez!

— Les Cosaques! les Cosaques!

Le tumulte est au comble, la déroute imminente. Un officier survint, son casque est couvert de sang; il aperçoit l'empereur, et s'élançant à sa rencontre : — Sire, les Cosaques ont enfoncé nos lignes, nous ont culbutés, ils sont appuyés par une forte division de cavalerie.

— Dragons, ralliez-vous! crie l'empereur d'une voix tonnante et se dressant sur ses éperons; que faites-vous? vous fuyez et je suis là; serrez vos rangs, dragons! en avant, et mettant l'épée à la main, il s'avance intrépidement au grand trot au devant d'une nuée de Cosaques. Il est suivi de son état-major, de ses escadrons de service et de ces mêmes hommes qui, terrifiés, démoralisés, en fuite, un instant plus tôt, se précipitaient maintenant sur l'ennemi aux cris de *vive l'empereur!* La colonne ennemie est culbutée, refoulée hors de nos lignes, et poursuivie à outrance.

L'empereur, après cette échauffourée, revient tranquillement se placer au milieu du champ de bataille, d'où il continue à commander l'action. Cependant, dans cet engagement partiel nous n'avions pas eu mille chevaux à opposer aux six mille Russes, supérieurement montés. C'est à la tête des débris d'un régiment de dragons que l'empereur entreprend de repasser l'ennemi et qu'il y parvient. Le combat dura jusqu'à minuit, mais nous ne pûmes arracher la victoire. L'armée française combattait avec une peine dix mille hommes, épuisés de fatigue, contre trente mille de troupes fraîches, commandées par de Wrede.

Ma mémoire ne me rappelait aucune affaire où j'eusse vu Napoléon mettre l'épée à la main et payer de sa personne. Je lui parlai d'Arcis-sur-Aube et il me regarda d'un air étonné.

— Ma foi! dit-il en riant, il y avait long-temps que cela ne m'était arrivé. Pableu! à propos, je me rappelle que j'ai eu bien de la peine à trouver mon fourreau pour ranger. Et il se

mit à rire aux éclats de sa maladresse; puis ajouta gaiement: Or, il faut savoir que ma redoutable épée est certainement une des plus mauvaises lames de l'armée.

Nous nous mimes tous à rire. Cela était vrai. Une des manies de l'empereur était de ne pas souffrir qu'on renouvelât cette épée, à la simple poignée de naure, bien terne et bien mesquine. Il n'est pas un officier qui eût voulu en porter une semblable.

Cette conversation l'avait mis en bonne humeur; il passa son bras sous le mien, et m'entraînant à l'écart :

— Vous ne savez pas que j'ai failli m'emparer du beau-père? c'est été une jolie capture! il ne s'en est guère fallu. J'ai sans cesse manœuvré pour prendre le quartier-général des alliés; cela aurait bien arrangé nos affaires à Chaillon, qu'en dites-vous, Caulaincourt?

Son front se rembrunit.

— Je suis harcelé de toutes parts pour couvrir Paris... Couvrir Paris? Je le sais bien, cela est essentiel! mais je manque ainsi toutes mes opérations... En abandonnant Paris au soin de sa propre défense, je suis maître de mes mouvements; rien ne m'empêche de marcher sur le Rhin, de rallier ses garnisons avec celles de la Moselle, d'organiser sur toute la ligne votre levée en masse, de fermer ainsi les routes, de rompre les communications des armées ennemies engagées au cœur de la France.

Il resta quelques instans pensif, puis il reprit : — Depuis l'ouverture de cette campagne, je me suis familiarisé avec cette idée, je l'ai mûrie, développée; mon plan est arrêté... Quelle est votre opinion, Caulaincourt?

— Sire, ce plan me paraît certainement très-bien combiné.

— Mais, pour le mettre à exécution, interrompit-il vivement, il faut abandonner Paris... Que fera Joseph? résistera-t-il avec énergie? C'est là toute la question. J'ai été plein de mille idées, l'incertitude ne me va pas, et dans cette guerre qui ne ressemble à aucune autre, je vais au jour le jour. Les avis que je reçois de Paris sont très-allarmants; je ne sais que résoudre!

Le soir Berthier vint chez moi, j'avais mille détails à lui demander sur ce qui s'était passé autour de l'empereur pendant son absence; et lui, le cœur gros de tristesse, avait beau dire et s'épancher; nous fûmes heurtés de nous retrouver, Berthier vieillissant; les fatigues de

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le ministère publie ce soir la dépêche suivante : Bayonne, 16 novembre, 4 heures du soir. Rien de nouveau de Rodil. D'après les derniers rapports, Gomez était à Berlanya, sur les limites de l'Estramadure, paraissant se diriger sur Séville.

Les journaux de Madrid, du 11 de ce mois, reçus ce matin, nous permettent de faire connaître le vote des cortès sur le fameux article 4 proposé par la commission de la guerre, pour l'établissement des tribunaux exceptionnels. Le vote a eu lieu à la fin de la séance du 10, après un débat très-animé.

La chambre d'abord décide : « Que par la commission de législation serait rédigée immédiatement une loi pour juger les ennemis de nos institutions sur les bases suivantes :

1. Seront frappés de la peine capitale tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, conspirent en faveur de la cause du traître D. Carlos; ceux qui communiquent des renseignements aux factieux, ceux qui leur fournissent quelques secours ou les favorisent directement en quelque manière que ce soit. »

Il a été demandé que l'on procédât au vote nominal, et il en est résulté le rejet de cette disposition par 72 voix contre 57, des 109 membres présents.

La seconde disposition présentée par la commission portait :

2. En chaque capitale de province sera établi un tribunal destiné à connaître exclusivement de ces causes. Cette disposition a été approuvée, avec la suppression d'un second membre de phrase, portant que ces tribunaux seraient nommés par les juntes d'armement.

3. Toutes les formalités d'instruction seront abrégées, de manière à ce qu'un procès ne dure jamais plus de 15 jours. S'il en était autrement, le tribunal sera tenu, sous sa responsabilité, de faire part au gouvernement des motifs qui ont prolongé le procès.

La chambre rejette la clause proposée portant : 4. Les sentences seront exécutées immédiatement, sans appel, ni pourvoi, ni recours en grâce.

Il s'agit maintenant de voir par quelles bases le comité de législation remplacera celles qui ont été rejetées.

BELGIQUE.

Bruxelles, 20 novembre. (Trois heures.) — Les affaires ont été absolument nulles. Les cours ont fort peu changé : Ardois comptant 18 7/8 P. 3/4 A., fin courant 18 5/8 P. Mutualité Industrielle 115.

Amsterdam, 19 novembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 3/16 3/8, 5 p. c. 99 9/16 5/8, billets de chance ar 4 1/16 3/4, syndicat 2 1/2 5/8, société de commerce 177 1/4 178, Ardois pièces de 85 livres, 19 3/8 1/2, grosses pièces 19 1/8, différés 8 1/4 3/8, passive 5 1/2 3/4 1/2, brésiliens 81 1/2 5/8, Naples 94, russes 103 103 1/8.

Londres, 18 novembre. (Quatre heures.) — Nos consolidés n'ont point varié. Les fonds étrangers en général étaient mieux tenus et tendaient à la hausse. Consolidés 87 5/8 à 3/4, belge 99 7/8 (hausse 3/8), hollandais 2 1/2 pour cent 52 7/8 53 52 7/8 à 53 (hausse 1/4), 5 pour cent 99 5/8 1/2 à 3/8, (hausse 1/4), espagnoles active au comptant 19 1/8 3/8 1/4 1/2 à 5/8 (hausse 3/8), au 30 courant 19 1/8 3/8 1/4 1/2 à 5/8 (hausse 3/8), coupons 31 1/2, passive 5 1/2 (hausse 1/8), portugais 5 pour cent 51 1/2 à 51 (hausse 1/4), 3 pour cent 32 3/4 1/2 à 3/4 (sans variation), brésiliens 80 (hausse 1/2).

Nous avons parlé hier des bruits qui ont couru relativement à l'entrée projetée de MM. Meeus et Coghen au ministère. Ces bruits étaient fondés. La nomination de MM. Meeus et Coghen ayant été proposée au conseil, les ministres ont offert leur démission au roi et ce projet a été abandonné.

Nous avons fait connaître la démission offerte par les ministres et les motifs qui les avaient engagés à se retirer; depuis nous avons dit que nous ne pensions pas que ces démissions fussent acceptées, et en effet il ne paraît pas que les ministres opposés à la création de ministres-d'état doivent se retirer.

Nous avons dit aussi que tous les ministres s'étaient mon-

cette campagne étaient au-dessus de ses forces. L'âge avait refroidi en lui cette ardeur qui s'accroît avec le danger, il voyait les choses sans illusion, et il les jugeait désespérées.

Il me raconta la scène qui eut lieu entre l'Empereur et le duc de Bellune, à la suite du combat de Monterau, où nous enlevâmes la victoire à force de sang français.

— Si la veille vous eussiez exécuté mes ordres, lui dit l'empereur, vous fussiez arrivé à temps pour surprendre le pont, et peut-être cette sanglante affaire de Monterau n'aurait pas été nécessaire.

— La fatigue m'a empêché d'arriver, répondit le maréchal, qui a le malheur de n'avoir pas d'autre excuse à donner. L'empereur demeura quelques instans muet de surprise en attendant cette réponse, et son indignation éclata terrible contre le duc de Bellune.

Que voulez-vous? reprit Berthier, il arrive cependant un moment où les forces trahissent le courage, et certainement Victor est brave et dévoué. L'empereur, qui est réellement infatigable, ne peut comprendre qu'on ne le soit pas. La paix est faite, mais le pauvre Victor en est resté fort affligé.

Berthier me dit encore que le duc de Raguse, qui s'était parfaitement conduit pendant toute cette campagne et qui avait obtenu de brillants succès dans diverses affaires, à Corbeny, après avoir commis la faute de ne pas rejoindre Ney, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, s'était laissé surprendre dans ses bivouacs. Sa division avait été écrasée, deux mille hommes tués, son artillerie et ses bagages perdus en partie, et il avait repassé l'Aisne, poursuivi l'épée dans les reins.

— Eh bien! continua Berthier, vous connaissez l'empereur, et il y avait là de quoi lui faire passer son épée à travers le corps du chef assez imprévoyant pour se laisser surprendre ainsi; l'empereur en a fait de vifs reproches au maréchal, mais il a un tel faible pour Mar-mont, qu'il s'est apaisé et lui a laissé son commandement. Bellune a été bien autrement mal mené pour beaucoup moins.

Ces détails m'intéressaient beaucoup. Depuis deux mois et demi que j'étais éloigné de l'empereur, il s'était passé tant de choses. Nous reparlâmes de la bataille d'Arcis-sur-Aube. Il est de la dernière évidence pour moi, me dit Berthier, que l'empereur y a cherché la mort, il voulait se faire tuer. — Comment, s'écriai-je. — J'en suis

très-contraires à cette mesure, excepté M. le ministre de la guerre; l'Observateur pense qu'il ne faut pas induire de cette circonstance que M. Wilmar n'a pas partagé l'avis de ses collègues, puisque son indisposition l'a empêché de prendre part aux discussions qui ont eu lieu à ce sujet.

Le Courrier Belge croit savoir que M. de Meulenaere s'est déclaré depuis partisan de l'admission de MM. Meeus et Coghen dans le conseil, mais qu'on attendra pour leur nomination que le budget soit voté. (Emançip.)

Le Mercure dit que M. Coghen a compris de quelle influence serait une conciliation, au moment où des attaques sont livrées à l'esprit d'association. Un rapprochement désirable depuis longtemps s'est opéré entre la Société générale, la Banque de Belgique, la Société de commerce et la Société Nationale, qui, toutes les quatre à l'avenir suivront d'un commun accord le but qu'elles ont cherché isolément jusqu'ici.

DÉPART D'OFFICIERS FRANÇAIS.

Nous voyons chaque jour les rangs de notre armée se dégarir des officiers français que le gouvernement avait réclamés de notre alliée à une époque où leur assistance pouvait être d'un puissant secours. Le rappel successif dans leur patrie de ceux qui ont vécu au milieu de nous pendant cinq ans en vrais frères d'armes, laisse dans l'armée de profonds souvenirs. Nous en avons pour preuve le témoignage d'estime que les officiers de l'un de nos régiments viennent de donner au capitaine Ferru du 38e régiment français, en lui offrant une boîte renfermant une superbe paire de pistolets accompagnée de la pièce suivante :

« Les officiers du 8e régiment d'infanterie belge désiraient donner au capitaine Ferru, détaché de l'armée française, un gage de leur reconnaissance, le prient d'accepter cette paire de pistolets.

Le temps nous ayant manqué, les officiers dudit régiment l'autorisent d'y faire graver l'inscription suivante :

« Les officiers du 8e régiment d'infanterie belge au capitaine Ferru. »

Bruxelles, le 13 novembre 1836. Les membres de la commission, signés : Duchamp, cap., Dupuis, lieutenant, Charpigny, sous-lieutenant.

Le colonel commandant le régiment, Loix. Cette manifestation de sentiments si honorable pour celui qui s'en est rendu digne, aura dû retentir dans l'armée française, et parlera plus haut que certains diatribes auxquelles l'armée belge est restée étrangère. Le temps ne fera sans doute que consolider les sentiments d'estime et de confraternité entre les deux armées. (Emançip.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 19 novembre. — M. Lejeune demande la parole pour une motion d'ordre. Il propose de renvoyer à l'ancienne commission de la banque le projet de convention passé entre le ministre et la banque.

M. A. Rodenhach. Je désire savoir si l'honorable préopinant entend que le rapport de l'ancienne commission de la banque sera ensuite renvoyé en sections. Je demande qu'il soit vu dans les sections; c'est une affaire trop grave, il s'agit de plusieurs millions.

M. Dumortier. J'appuie les observations de l'honorable préopinant. Il est incontestable, messieurs, que si nous n'avions à examiner que les projets de traité, rien ne s'opposerait à ce que les sections continuassent le travail commencé. Mais il y a une question préalable à examiner aujourd'hui, cette question a été soulevée par la brochure de M. Vandenhoeck, et l'ancienne commission de la banque n'avait pas examiné; c'est celle de savoir si le roi Guillaume a été légalement propriétaire, et propriétaire en privé nom, des domaines à lui conférés en vertu de la loi fondamentale, ensuite si le roi Guillaume avait le droit de transférer les domaines et de les aliéner. Il faut ensuite savoir si dans cette hypothèse, le roi Guillaume pouvait aliéner au-delà de cinq cent mille florins que la constitution lui accordait.

Dans la 2e section dont je fais partie et qui m'a fait l'honneur de me nommer rapporteur pour cet objet, on a pensé qu'il convenait de nommer une commission nouvelle. La chambre verra comment elle voudra procéder, elle indiquera la question qu'il faudra examiner. Je vais déposer une proposition en ce sens.

M. Gendebien. Il me semble, messieurs, qu'il y a une marche qui pourrait concilier toutes les opinions. Plusieurs sections se sont déjà occupées du projet de traité, pourquoi donc ne pas laisser achever ce travail, sauf à réunir à la section centrale les membres de l'an-

convaincu. Et si cette sinistre idée ne se fit pas jour hautement dans l'état-major, elle était au fond de toutes les pensées.

J'ai vu le moment où effrayés des dangers qu'il courait, l'état-major et les escadrons de service se rapprochaient de l'empereur et le seraient de près, mais à chaque instant il se dégageait et se portait en avant. Epouvanté de son intention, que je pénétrais, je me hasardai à lui faire observer que le débouché servait de point de mire à l'ennemi, il se trouva horriblement exposé à cette place. Je me trouvais bien, me répond-il brièvement. Ce ne fut qu'au moment où il s'élança l'épée à la main au devant des Cosaques qu'il quitta cette dangereuse position. Durant cette affaire, enveloppé plusieurs fois dans le tourbillon des charges, son escorte ne peut le rejoindre. Un obus tombe à ses pieds, il disparaît dans un nuage de poussière et de fumée. Des cris de terreur s'élevèrent de toutes parts! On le croit perdu! Il se relève, se jette sur un autre cheval, et va se placer sous le feu d'une batterie que quelques bataillons de la vieille et de la jeune garde cherchaient en vain à déboucher. La présence de l'empereur au milieu d'eux, les dangers qu'il court, électrisent ces braves gens. Leurs efforts redoublent, ils forcent enfin la position, en chassent l'ennemi, et laissent à cette seule place plus de quatre cents de leurs. Cette scène de carnage est impossible à dépeindre. Les figures des morts sont hideuses, leurs yeux sont rouges de sang, l'écume est à leur bouche.

— Mon cher Caulincourt, ajouta Berthier d'un ton pénétré, l'empereur voulait se faire tuer à Arcis-sur-Aube!

Il y avait des couleurs dans ce compte-rendu, et cependant je ne me lassais pas d'interroger Berthier! Nous ne nous séparâmes qu'au jour.

Le 26, à Saint-Dizier, nous eûmes une affaire sérieuse. Wintzingerode fut culbuté et rejeté au de là de la Marne. Nous fîmes deux mille prisonniers; un parc d'artillerie, un équipage de pont restèrent en notre pouvoir. Les prisonniers ne faisaient qu'augmenter nos embarras. On ne savait où les diriger. C'était encore une victoire inutile. Mais ces avantages partiels entretenaient sans cesse dans Napoléon l'espoir d'obtenir la paix à des conditions moins rigoureuses. Fatale confiance! Après ce combat de Saint-Dizier, l'empereur perdit un

cienne commission qui pourront alors examiner toutes les questions relatives à la banque.

M. le président. Voici la proposition de M. Dumortier : Je demande que la chambre nomme une commission chargée d'examiner 1o si le roi Guillaume était propriétaire en privé nom des biens à lui cédés en vertu de l'article de la loi fondamentale; 2o dans l'affirmative de cette question, s'il est devenu propriétaire d'un revenu dépassant 500,000 fl. qui lui étaient accordés par la constitution; 3o s'il a pu céder ces biens, et dans l'affirmative des deux hypothèses, je demande que la commission chargée d'examiner ces questions présente des conclusions à la chambre.

M. Desmet appuie les observations de M. Gendebien. M. le ministre des finances pense que la proposition faite par M. Gendebien amène le même résultat que celui que se propose M. Dumortier.

La chambre, après de courtes explications, adopte ce mode. En conséquence l'examen du projet de convention continuera dans les sections, et la section centrale s'ajoutera ensuite les membres de l'ancienne commission.

L'ordre du jour appelle le second vote de la loi relative au traitement des vicaires.

Les divers amendemens sont successivement mis aux voix et définitivement adoptés. On passe à l'appel nominal sur l'ensemble. La loi est adoptée à l'unanimité de 73 membres qui ont répondu. Deux membres se sont abstenus.

M. Gendebien. Je n'ai pas voulu voter contre la loi parce qu'elle améliore le sort des vicaires; mais je n'ai pu voter pour, parce que je regarde l'art. 2 comme contraire à la constitution.

M. Lardinois. Je me suis abstenue parce que je n'ai pas assisté à la discussion.

M. Van Hoostruck de Fiennes. Il me semble, messieurs, qu'il serait dans les convenances de nous occuper des pétitions. Il y en a qui datent depuis deux ans et sur lesquelles on n'a pas encore fait de rapport. Je demande formellement que M. le président mette les pétitions à l'ordre du jour pour la semaine prochaine.

M. Gendebien. Il me semble, messieurs, que le silence que la chambre garde relativement aux naturalisations, est un véritable déni de justice. La chambre doit au moins s'occuper de celles qui sont reconnues urgentes : il est des personnes qui ne savent pas si elles sont étrangères ou belges. Je demande que l'on fixe un jour.

M. Denef. Je demande que la chambre se réunisse lundi et mardi en sections pour l'examen des budgets, et qu'on fixe une séance publique à mercredi pour les pétitions.

La chambre fixe la prochaine séance publique à mercredi.

M. le président. L'ordre du jour sera donc d'abord les naturalisations et ensuite les pétitions.

M. Dumortier rappelle que la première des demandes en naturalisation dont la chambre devra s'occuper est celle du brave général Niellon. Il fait cette observation parce que sur le rapport de la commission, il n'en est nullement fait mention.

M. Gendebien. Il est vrai que, sur le premier rapport de la commission, il n'est pas fait mention du général Niellon, mais on a fait un rapport général sur sa demande en naturalisation, et la chambre a déjà décidé que c'est celle dont on s'occuperait en premier lieu.

La séance est levée à 3 heures 1/4. — Mercredi séance publique à midi.

Avant-hier et hier les divers sections de la chambre des représentants se sont réunies pour l'examen des budgets. La 2me section a terminé l'examen du budget des voies et moyens et du projet de loi relatif à la convention avec la banque. M. Demonceau a été nommé rapporteur pour le budget et M. Dumortier pour la convention avec la banque. La section, composée de douze membres, est entrée en séance à neuf heures et est restée assemblée jusqu'à une heure. Elle a rejeté à l'unanimité la convention. La 5e et la 6e sections ont également terminé l'examen du budget des voies et moyens. M. Jadot a été nommé rapporteur pour la 5e section et M. de Roo pour la 6e.

LIÈGE, LE 21 NOVEMBRE.

Si nous sommes bien informés, les fabricans d'armes de la ville de Liège fondent leur opposition à la formation d'une Société anonyme pour l'exploitation de cette branche d'industrie, sur les considérations purement générales : ils font voir qu'il n'y a point lieu à accorder l'autorisation demandée, et que si on veut exploiter la fabrication des armes, par voie d'association, il faut, dans l'intérêt de la sécurité publique, non des Sociétés anonymes, mais des Sociétés en commandites.

moment de vue la marche des alliés, et les inquiétudes sur la capitale lui revinrent à l'esprit. Nous arrivâmes le 27 au soir à Vitry, et le soir on obtint quelques renseignements par les dépositions des prisonniers et par les rapports de quelques uns de nos soldats échappés des mains de l'ennemi. Des papiers de Vitry apportèrent des bulletins et des proclamations. On ne peut plus conserver de doute : les mouvemens des alliés sont connus, ils marchent sur Paris.

Survient un officier blessé, qui s'est échappé par miracle, du quartier-général des alliés; il parle parfaitement le russe; voici ce qu'il a recueilli : Les alliés ont hésité dans le conseil tenu dernièrement s'ils continueraient à harceler Napoléon ou s'ils avanceraient, coute que coute, sur Paris. L'empereur Alexandre craint une *Veude Impériale*. On parle alors de se retirer sur le Rhin, et la réunion de toutes leurs forces est nécessaire, soit pour opérer une telle retraite, soit pour marcher en avant. Le conseil, ajoute l'officier, s'est séparé sans rien décider; mais pendant la nuit un émissaire secret, envoyé de Paris, a pénétré chez l'empereur de Russie. A la pointe du jour, le conseil est de nouveau convoqué. Les avis qu'Alexandre a reçus sont d'une nature telle que toutes les irrésolutions doivent cesser : un parti puissant attend les alliés dans la capitale; Paris est sans moyen de défenses démoralisé et dépourvu de troupes; les puissances y entrèrent sans coup-féir.

— A Paris! messieurs, s'écrie l'empereur Alexandre, de la célérité surtout. Les ordres s'expédient de tous côtés, et l'ennemi est en pleine marche sur la capitale.

L'empereur entend ces détails d'un air morne, puis il dit : J'y serai avant eux!!

Nous revînmes à Saint-Dizier, l'empereur s'enferma dans son cabinet et passa toute la nuit sur ses cartes. Ce fut encore une cruelle nuit! pas un parole étrangère : son travail n'y fut prononcé, de profonds soupirs sortaient quelquefois de sa poitrine oppressée, mais il semblait qu'il eût perdu la faculté de se plaindre au dehors. Non Dieu! qu'il souffrait!

Cependant le fatal dénouement approchait. L'empereur tiraillé de tous côtés, abandonne définitivement son projet de se porter sur le Rhin, et manœuvre pour courir Paris. L'ennemi avançait à marches

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Le commerce de cette place vient d'être agréablement surpris par la décision ministérielle communiquée hier par notre chambre de commerce et d'après laquelle le transfert du sucre brut de l'entrepôt fictif à l'entrepôt libre ou public est permis en restreignant toutefois cette faculté aux sucres déposés à l'époque du 29 juin dernier, jour de la promulgation de la nouvelle loi sur le transit. Cette loi, comme on sait, défend le transit des sucres bruts des entrepôts fictifs et particuliers, et interdisait conséquemment l'écoulement de cette marchandise à l'étranger, dans un moment où la publication du nouveau tarif prussien en frappant les sucres lumps de 11 thalers, à partir du 1^{er} janvier 1837, menaçait nos raffineries d'un ralentissement de fabrication au moins, alors qu'elle ouvre une chance de débouché pour les sucres bruts à l'usage des raffineries prussiennes.

La décision du ministre des finances fait donc preuve de haute intelligence et mérite la reconnaissance du commerce.

— Le *Mémorial de la Sambre*, journal de Charleroy, annonce que sa rédaction passe et d'autres mains, mais que cette mutation ne changera rien à la marche et à l'esprit du journal.

DE LA RÉCIPROCITÉ, EN MATIÈRE COMMERCIALE.

Les matières industrielles, commerciales et financières, envahissent plus que jamais les colonnes de nos journaux; la polémique quotidienne roule presque exclusivement sur ces objets les plus graves, sans aucun doute, parmi ceux qui doivent attirer l'attention des amis du pays. Nous nous félicitons fort, pour notre compte, de voir la presse entrer dans cette voie, où elle peut rendre d'importants services.

La plupart des journaux de la Belgique professent des principes libéraux en matière d'économie politique; c'est encore à une circonstance heureuse que nous nous plaisons à constater; mais il faut aussi le dire, quand on arrive aux applications, les intérêts de localité n'interviennent que trop souvent, et finissent presque toujours par fausser le principe. Ainsi, par exemple, on se proclame partisan de la liberté du commerce, sous la condition de la *réciprocité*, et l'on ne s'aperçoit pas que cette condition blesse mortellement le principe lui-même. Qu'est-ce en effet que le système de réciprocité à la défense duquel plusieurs journaux déclarent consacrer leurs efforts. Examinons encore une fois rapidement la valeur qu'il peut avoir pour l'industrie du pays.

On le défendait encore, il y a un an, ce principe de la réciprocité; ses partisans disaient: nous repoussons les cotons de la France, parce que la France repousse les nôtres, ceux de la Prusse, nous les recevons, moyennant un droit égal à celui dont sont frappés les nôtres; enfin ceux de la Suisse, nous les recevons pour rien, attendu qu'elle admet librement les nôtres.

Fort bien. Nous sommes dans le système de la plus parfaite réciprocité; mais quel résultat aurions nous obtenu par suite de cet arrangement. Le voici. C'est que les produits des fabriques de cotons de la France et d'une partie de l'Allemagne, nous auraient été envoyés par la Suisse, en franchise de droit; c'est qu'ils auraient ainsi envahi tout notre marché intérieur.

Cette seule observation faisait dire à l'un de nos représentants les plus éclairés en matière d'économie sociale :

« Franchement, cette utopie ne soutient point l'examen, et il faut absolument l'embarquer à bord de cette marine militaire dont on a demandé la création pour protéger notre marine marchande. C'est là une véritable matière d'exportation. »

Citons encore la Hollande, elle repousse nos produits, eh bien! nous pénétrons chez elle par la Prusse. — Il faut se cerner de tous côtés; adopter un tarif général, ou se résoudre à voir s'infiltrer les marchandises étrangères, par la voie du pays dont nous admettons les produits par réciprocité.

Il est un autre point du système, sur lequel nous voudrions aussi quelques apaisements. Qu'entend-on par réciprocité? Entend-on une réciprocité que nous pourrions appeler *similaire*. Ainsi on veut dire sans doute; la France repousse nos draps, nous repoussons les siens; elle repousse nos cotons, il faut repousser les siens; les produits de notre coutellerie, nous repoussons aussi les siens.

Cette façon d'agir serait-elle bien avantageuse pour nous. Est-ce

forcées sur la capitale, et pour empêcher la jonction des différents corps d'armées alliés, pour les disséminer et nous rapprocher nous-mêmes de Paris, nous avions chaque jour à soutenir un combat. On peut dire avec exactitude que la bataille était en permanence. L'ardeur et le dévouement des troupes semblaient s'accroître avec le danger et la nécessité d'être infatigables. Le cœur se serrait au souvenir de ces admirables soldats dans ces derniers jours de crise...

Le 3 mars au matin nous étions à Troyes. L'empereur traça l'itinéraire de l'armée de manière à ce que le 2 avril elle fut réunie devant Paris. A dix heures il partit accompagné de Berthier et de moi. Nous fîmes le trajet de Troyes à Montreuil, c'est-à-dire dix lieues, en deux heures. Une mauvaise cariole attelée de deux chevaux, toujours lanés au grand galop, nous amena à travers les champs sur la route de Paris, entre Essonne et Villejuif. Là étaient les équipages de l'empereur; en relayant à la Cour-de-France, nous y trouvâmes quelques troupes débandées qui avaient, disaient-elles, évacué Paris dans la soirée, après la capitulation il était dix heures du soir.

Ces gens sont fous! dit l'empereur. Il descend de sa voiture en ordonnant qu'on lui cherche un officier. A ce moment arrivent Belliard, qui lui annonce la prise de Paris et lui donne tous les détails qui ont amené ce résultat. De larges gouttes de sueur inondaient le front de Napoléon; sa bouche est contractée, la pâleur livide de son visage est effrayante.

— Vous entendez, Caulaincourt? dit-il en se retournant vers moi, et ses yeux s'attachent sur les miens avec une horrible fixité. Il veut marcher sur Paris avec les corps des deux généraux qui ont reçu ses ordres à Troyes; la garde doit arriver dans la nuit le 31; il fera irruption sur les boulevards au moment de l'entrée des souverains — La garde nationale et la population me soutiendront, ajoute-t-il: quand je serai entré dans les murs de Paris, je n'en sortirai que mort ou vainqueur.

Succesivement arrivent des gardes d'honneur, des chefs de corps, des officiers généraux qui ont concouru à la défense de Paris sous les ordres de Marmont... L'empereur, toujours debout, se fait répéter tous ces affreux détails qui le navrent. Il annonce hautement son intention de marcher sur Paris. On lui objecte que ce serait violer

ainsi qu'il faut envisager les relations d'un pays avec un autre? Non, sans doute, cela ne serait ni sage, ni prudent. Il faut considérer la totalité des opérations commerciales des deux pays, voir quelle est la masse de leurs échanges. Irions-nous risquer, par exemple, pour obtenir l'entrée de nos cotons, en France, de voir exercer des représailles, de la part de cette puissance, contre nos fabricans d'arines, nos fabricans de toiles, nos fabricans de zinc, de machines, de fontes, nos marchands de bestiaux, nos marbriers, etc. Evidemment cependant, c'est là un risque que nous aurions à courir, pour obtenir un débouché qui, dans la supposition où il nous serait accordé, ne compenserait jamais les bénéfices que nous nous serions exposés à perdre.

La prohibition est une partie, dans laquelle on risque un gros enjeu, pour n'obtenir souvent qu'un faible gain. Ceci est surtout applicable à nos relations avec la France.

Sans doute ce n'est point ainsi qu'il faut agir; nous le répéterons, il faut considérer la masse des affaires entre les deux pays, et si leurs échanges s'élèvent à des sommes considérables, gardons-nous de provoquer des mesures qui amènent de dangereuses perturbations.

Nous citerons à ce sujet les paroles de M. Lardinois, député de Verviers, et homme fort éclairé en ces matières, combattant les prétentions de la fabrique gantoise, qui disait aussi: la France prohibe nos cotons, prohibons les siens.

« La production agricole, minérale et manufacturière, excède de beaucoup la consommation antérieure. J'estime notre superflu à 200 millions, que nous devons exporter, si nous ne voulons pas perdre cette valeur. Or, pour exporter nos produits, il nous faut recevoir ceux de l'étranger, à moins que nous ne nous décidions à les donner pour rien, ce que, je pense, personne n'est tenté de faire. »

« Remarquez cependant, messieurs, la prudence qui dirige nos prohibitionnistes. Je ne vous parlerai pas de l'intérêt qu'a la Belgique de se maintenir en bonne harmonie avec la France; mais je vous dirai que c'est avec cette nation que nos principaux échanges ont lieu. Il est constant qu'elle nous fournit pour cinquante millions de produits, dont vingt-cinq millions en objets manufacturés, et que nous importons, chez elle, pour soixante-cinq millions au moins, dont près de trente millions en produits de nos fabriques. »

M. Lardinois, en s'exprimant ainsi, parlait des années antérieures à 1834. Depuis, nos relations avec la France ont-elles changé. Non sans doute. Nous lisons dans les tableaux généraux du commerce de ce dernier pays que pendant l'année 1835 nos importations en France ont été de 60,381,376 francs. Ce chiffre présente sur l'année 1834, une augmentation de près de six millions de francs.

Remarquons que nous ne parlons ici que des marchandises passant par la voie régulière et dont la douane a connaissance; le chiffre réel des exportations est beaucoup plus élevé encore, et cela des deux côtés. Nous citons les chiffres de la douane pour donner une idée de masse d'affaires des deux pays.

La demande de réciprocité croule donc de quelque côté qu'on l'examine. Un éloquent publiciste, qui a attaqué avec tant de force l'existence de tous les monopoles dont la France a tant à se plaindre (1) n'a point hésité à ranger parmi les adversaires de la liberté commerciale, tous ceux qui fondent leur opposition sur la *réciprocité*. Il va plus loin: « il ne faut pas avancer, dit-il, qu'il y aurait duperie dans la levée des prohibitions, si l'on n'obtenait pas la réciprocité de la part de l'étranger. Non; il n'y aurait pas duperie, mais intérêt bien compris et vu de haut. Quelques peuples, les orientaux surtout, le sentent parfaitement. Tous les états asiatiques et africains et les colonies nouvellement indépendantes de l'Amérique ne refusent pas les marchandises des nations qui prohibent les leurs. De ce qu'on a déjà fermé une porte à leurs produits, ils ne concluent pas qu'ils doivent en fermer eux-mêmes une autre: de ce qu'on leur a fait un mal, ils ne concluent pas qu'ils doivent s'en faire eux-mêmes un second. »

C'est encore une chose assez remarquable de voir des partisans des libertés politiques reculer devant la liberté du

(1) M. L'herbette, député de l'Aisne, auteur de l'opuscule si remarquable: de la liberté du commerce.

la capitulation en vertu de laquelle les troupes évacuent la capitale; qu'elles sont harassées et en petit nombre... Quatre mille hommes ont péri sous les murs de Paris. Si cette audacieuse entreprise échoue, c'en est fait de la capitale, elle sera livrée au pillage, mise à feu et à sang.

Toutes ces raisons étaient plausibles sans doute; mais il est affreux de dire, et c'est la vérité, qu'aucun de ses avis n'était désigné... Chacun à part soi se repliait dans de coupables calculs... Le cœur humain renferme de sales racines! L'empereur ne se trompa point, sur les motifs qui dirigeaient les donneurs d'avis.

— C'est assez, dit-il d'un ton sec; il ordonna que le corps de Mortier et de Marmont prissent position derrière la rivière d'Essonne, et se pencha vers moi, il me dit: Courez ventre à terre à Paris, Caulaincourt; voyez s'il est encore possible d'intervenir au traité... Je suis livré et vendu... N'importe, partez, partez à l'instant; je vous donne plein pouvoir. Je vous attends ici... La distance n'est pas longue, ajouta-t-il, en soupirant profondément; partez.

L'empereur n'était séparé que par la Seine des avant-postes ennemis qui s'étaient répandus dans les plaines de Villeneuve-Saint-Georges; les feux de leurs bivouacs éclairaient la rive droite, tandis que Napoléon, sur la rive opposée, attendait dans l'obscurité avec deux voitures de poste et quelques serviteurs.

Je brûlais le pavé, quelque chose d'extraordinaire se passait en moi. Mon cheval avait la vitesse du vent et il me semblait que je le portais, que son poids m'étoyait. Hélas! j'arrivai trop tôt aux avant-postes pour apprendre que tout était accompli, la ruine de la France consommée, et le sort de l'empereur à la merci des misérables qui, ainsi qu'il venait de me le dire, l'avaient vendu et livré.

D'un mauvais cabaret déjà envahi par les Russes et les Prussiens, je lui expédiai une estafette, puis le délire de l'iniquité me saisit en pensant au désespoir qu'allait lui causer ma lettre; je m'élançai sur le premier cheval venu, et je rejoignis l'empereur au mo-

commerce et de l'industrie (2). Cette singulière inconséquence faisait dire à un député de notre pays :

« Eh! quoi, je serai libre, je pourrai disposer de ma personne et de mes biens; mais je ne pourrai opérer des échanges avec les peuples voisins; les retours qu'ils me feront en produits de leur sol, je ne pourrai les recevoir, et il faudra, pour y suppléer, faire de grands sacrifices pour les acheter plus chers, et peut-être moins bien! »

Nous reviendrons sur cette matière.

(2) C'est la France surtout qui nous a offert des exemples remarquables de cette inconséquence.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi, 21 novembre, abonnement et entrées de faveur généralement suspendus, la deuxième représentation de GUSTAVE ou LE BAL MASQUE, grand opéra en 5 actes.

Vendredi 25 novembre, au bénéfice de M. Vadé, la première représentation du DIEU ET LA BAYADÈRE, grand opéra, ballet et 2 actes. KEAN, drame en 5 actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PROGRAMME.

DU CONCERT

Donné par Mme. MANNELLI, dans la SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION, le vendredi, 25 novembre à 7 heures du soir.

- PREMIÈRE PARTIE.
1. Les contrebandiers, chant à quatre voix, par Clapissou, exécuté par MM.... du Conservatoire.
 2. Prière et final, de l'opéra *Fausta*, de Donizetti, chantés par Mme. Mannelli.
 3. Trio de Hummel, pour piano, violon et violoncelle, exécuté par MM. Ledent, Massart et Loxhay.
 4. Le Soir, chant à huit voix, composé par M. Soubre, exécuté par MM. les élèves du Conservatoire.
 5. Duo de l'opéra *Mahomet second*, de Rossini, chanté par Mme. Mannelli et M. Prost.

- DEUXIÈME PARTIE.
6. Les chasseurs, chant à quatre voix, par Clapissou, exécuté par MM.... du Conservatoire.
 7. Cavatine de l'opéra *Gli arabi nelle Gallie*, de Paccini, chantée par Mme. Mannelli.
 8. Duo de l'opéra *i Puritani*, de Bellini, chanté par MM. Prost et Thierry.
 9. Air varié pour haut-bois, exécuté par M. Romedenne.
 10. Air de l'opéra *Marino Faliero*, de Donizetti, chanté par Mme. Mannelli.

Prix d'entrée: 3 fr. pour les souscripteurs.

MAGASIN

SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS

Chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32, on vient de recevoir un ASSORTIMENT de MÉRINOS français, de Satin laine, algérienne, Mérinos Thibet, idem anglais, écossais, uni, broché et imprimé; — Schals tartans, anglais et français, de différentes qualités; — Flanelle, Caleçons, Gilets et Bas de Laine.

ment où il finissait de lire ma dépêche. Nous causâmes quelques instants.

— Je ne leur demandais que de tenir vingt-quatre heures... Les misérables! Marmont! Marmont! qui avait juré de se faire hacher sous les murs de Paris plutôt que de se rendre... et Joseph est en fuite, mon frère! Livrer ma capitale à l'ennemi? Les misérables! Marmont! Marmont, ils savaient que le 2 avril je serais là à la tête de 70 mille hommes. Mes braves écoles, ma garde nationale qui m'avait promis de défendre à mes côtés ces misérables ont capitulé! Ils ont trahi leur frère, leur pays, leur souverain, ravale la France aux yeux de l'Europe!... Entrer sans coup férir dans une capitale de 800,000 âmes, ah!

L'empereur était abimé de douleur, il me navrait. Des larmes brûlantes inondaient mon visage.

— Mon pauvre Caulaincourt, retournez, retournez au quartier-général, faites en sorte de voir l'empereur Alexandre... Vous avez mes pleins pouvoirs. Allez, Caulaincourt... partez, partez.

— Sire, lui dis-je, je n'ai pu même approcher d'Alexandre, on se méfie de moi. Les souverains entrent demain dans Paris, ils sont occupés de leurs préparatifs; voilà les motifs qui m'ont été donnés pour motiver le refus de me laisser arriver à l'empereur Alexandre.

— Retournez... je n'ai plus d'espoir qu'en vous, Caulaincourt, repartit-il en me tendant la main.

— Je pars, sire: mort ou vif, je pénétrerai dans Paris et je parlerai à Alexandre. L'empereur prit la route de Fontainebleau, et moi celle de Paris... Mais ma tête est en feu, dit le duc en portant la main à son front; j'ai la fièvre... Oh! voyez-vous, je vivrais cent ans que je ne pourrais oublier ces scènes; elles sont restées l'idée fixe de mes nuits d'insomnies. Mon imagination, fortement frappée, ne me reporte jamais à ces quelques beaux jours jetés à travers les épines dont ma carrière fut hérissée... Mes souvenirs sont tous affreux, ils me tuent!

(Nouvelle Minerve.)

Le 16 novembre courant, ON A PERDU en cette ville UN CHIEN D'ARRÊT avec collier de cuir et grélot; taille moyenne, poil ras, blanc, oreilles brunes roussâtres, et grandes taches pareilles parmi le corps. — BONNE RÉCOMPENSE à qui le reconduira de suite rue St. Remy, N. 456, tandis qu'au contraire on poursuivra en justice, COMME REÇLEURS, tout détenteur qui serait découvert quinze jours après le présent avertissement.

GHAYE-MASSON,
FABRICANT DE CHAPEAUX,
RUE CHAUSSÉE DES PRÉS, OUTRE-MEUSE, N° 1275,
VIEND DE RECEVOIR
UN BEL ASSORTIMENT
DE
CHAPEAUX IMPERMÉABLES
EN SOIE ET CASTOR, MODE D'HIVER. 450

MODES.
SOIERIES, LINGERIES ET NOUVEAUTÉS,
AU GOUT PARISIEN,
RUE DES DOMINICAINS, N° 706, PRES LA SALLE
DU SPECTACLE.

M^{me} LARMOYER-LARMOYER
A l'honneur d'annoncer SON RETOUR DE PARIS, avec un très joli choix des principaux articles de MODES créés pour a saison.
Elle tient des premiers magasins: Chapeaux de Velours plein, id. épinglé ornés de plumes tiquetées; Capotes de Satin ornées de palmis et de fleurs; — Catèches de Satin d'un très bon genre; Plusieurs Bonnets de soirée et de maison d'une forme toute nouvelle et fort gracieuse. — Différentes Coiffures en Crêpelleuse, ornées de fleurs recouvertes de tulle façonné; — ARTICLES DE LINGERIES, SCHALLS ET NOUVEAUTÉS.
On trouvera dans son Assortiment de Soiries:
Un choix de Gros de Naples forte qualité, qu'elle peut offrir au dessous de 3 fr.; — Une partie de Marcelines de fr. 2 à fr. 2 25; — Poulis de Soie, Lévantines, Satins unis et façonnés, Satins de Chine, etc., à des prix fort avantageux. 457

Le soussigné prévient le public, qu'il ne reconnaîtra aucune DETTE que pourrait contracter des membres de sa famille.
Alken, le 19 novembre 1836. N. C. BRANTS. 465

LA SOCIÉTÉ DE LA HOUILLÈRE DU SART D'AVETTE, aux Awirs, demande un DIRECTEUR EXPÉRIMENTÉ dans la partie et capable de tenir provisoirement la comptabilité et autant que possible reçu géomètre. S'adresser chez MM. BECO, à Chokier, J. J. WASSEIGE, négociant, à Liège, ou à M. LONHIENNE, receveur à Huy. 462

VENTE DE BOIS SCIÉS A AHIN.
Le 30 novembre 1836, 11 heures précises du matin, dans le chantier du sieur Pascal Stassart à Ahin, en vendra à l'enchère et à la recette du notaire LOUMAYE.
UNE FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS consistant en planches et quartiers doubles et simples, feuilletés depuis 6 jusqu'à 20 pieds dont une partie à 4 à 5 ans de sciage, fougères, horons, marches, quantité de terrasses, vèrès et posses l'is, le tout en chêne. A CRÉDIT. 464

A LOUER PRÉSENTEMENT
UNE BELLE MAISON.
Restauree à neuf, composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, 3 id. au 1^{er} étage, 3 id. au second, caves, greniers, pompes, etc., sur la Fontaine, n. 193, près du pont d'Avroy. 451

VENTE PAR LICITATION.
JEUDI 24 novembre 1836, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest de la ville de Liège, rue Mont-St-Martin, il sera procédé, par le ministère de M^r PARMENTIER, notaire, à l'adjudication publique aux enchères de
DEUX MAISONS CONTIGUES,
N° 397 ET 398,
Avec jardin et verger, sises en la commune d'ANS et GLAIN, en lieu dit *Ruelle Paquet*, et mesurant 10 verges grandes environ, joignant d'un côté à Louis Yanne, et d'autre à M. Jaune.
S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 388

VENTE APRÈS DÉCÈS.

MERCREDI 23 novembre 1836, neuf heures du matin, il sera procédé par le ministère de L. J. DEWIZE, greffier de justice de paix, en la maison n° 118, rue sur la Fontaine à Liège, à la vente aux enchères des MEUBLES MEUBLANS et EFFETS MOBILIERS, dépendant des successions de monsieur André Erxens et de dame Marie Jeanne Thonou, sa veuve, consistant entre autres en literie, horloge, pendule, fusil à deux coups, lièges de corps et de table, habillemens d'homme et de femme, garde-robes, commodes, bois de lit, tables, chaises etc. ARGENT COMPTANT. 437

LE JEUDI 24 novembre 1836, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors Château, n° 448, à la VENTE aux enchères
D'UNE BELLE ET BONNE MAISON DE COMMERCE
située à Liège, RUE ST SÉVERIN, n° 712,
Composée de deux grandes boutiques avec vitrines et armoires à glaces, deux pièces en suivant, quatre au premier, trois au second étage, grenier, cour, bâtiment neuf sur le derrière, trois caves, deux puits et une pompe.
Il sera accordé toute facilité désirable pour le paiement du prix.
On peut prendre connaissance des titres de propriété et du cahier des charges en l'étude du dit notaire. 319

PASTILLES DE GALABRE
De POTARD, pharm., rue St. Honoré, 271, à Paris,
Guérissent: rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrhumens, coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires, les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à Bruxelles, M. Robby, confiseur; Liège, M. Leboutte Decamps, pharm.; Louvain, M. Oboinsky, confiseur; Bruges, M. Van Outrive Pollet, pharm.; Tirlemont, M. Gachens, pharm.; Ath, M. Cambelin, ph.; Mons, M. Van Miert, ph. 282

Pardevant M. OPHOVEN, juge de paix du canton de l'Est et du Nord, de la ville de Liège, le notaire PAQUE procédera à la vente aux enchères publiques, savoir:
Le vingt deux de ce mois, à 10 heures, au bureau de M. le juge de paix, rue Neuve, derrière le Palais,

DE DEUX MAISONS,
REUNIES EN UNE,
Avec étable derrière, et allée à côté, sise à Liège, rue derrière la Boucherie, n. 858 et 859.
Et le lendemain, à une heure, en la demeure de M. Lambt. RASQUINET, place devant l'église à JUILLE, de BIENS y situés et dont la désignation suit:
1. UNE PRAIRIE de 122 perches, 7 aunes, située en Layebait, joignant à la Ruelle, à Nicolas Rasquinet et E. Lempereur
2. UNE TERRE de 26 perches 16 aunes, située ruelle des vignes, y joignant et à Fagard, Herzi et Leclereq.
3. UNE TERRE de 17 perches 44 aunes, sse au Houlpay, tenant à M. Muraille, D'efière et au chemin.
4. UNE TERRE de 17 perches 44 aunes, au Haut-Houlpay, joignant à Delsaux, Sauvage et v^e G. Doyen.
5. Le droit de RACHETER UNE PRAIRIE arborée de 54 perches 19 aunes, située vis-à-vis du château, joignant à la grande route, à Thomson, D-flandre et à la ruelle Ghysens.
6. UNE MAISON située devant l'église, joignant à la veuve Thonnart, Lambert Rasquinet, aux enfans Thonnart et à la rue; UNE ÉCURIE en face tenant de trois côtés à M. J. Pied-bœuf, et UN JARDIN situé à la chaussée, y joignant et à Nic. Rasquinet et à D flét.
7. UNE PARCELLE dudit JARDIN à prendre du coin du jardin de M. Nicolas Rasquinet, en ligne droite jusqu'à la prairie de la v^e Joseph Delfet.
8. UNE PRAIRIE de 10 perches, 89 aunes, située au VENTAT DERRIÈRE LA VILLE, joignant au Biez, à la Ruelle, L. Rasquinet et Louis Thonnart.
9. UNE HOUBLONNIÈRE de 17 perches 43 aunes, sise en Droixhe, TERRE DU PRINCE, joignant à la fabrique de St. Pholien, à L. Rasquinet, H. D-flandre et L. Thonnart.
10. Et une rente de cinquante florins Brabt, Liège, due par M. Lumaré, de Liège.
On peut voir les conditions audit bureau et en l'étude du notaire PAQUE, dépositaire des titres. 367

VILLE DE LIÈGE.
Voie. — Balayage et nettoyage.
Le collège des bourgmestre et échevins, informé que beaucoup d'habitans négligent habituellement le balayage journalier qui leur est prescrit, ou du moins l'exécutent à des heures différentes de celles qui sont déterminées par le règlement du 23 novembre 1835,
Prévient itérativement ses administrés, que, dans un cas comme dans l'autre, il y a contravention au règlement; et que, vu l'impossibilité d'obtenir un bon service de nettoyage sans l'uniformité et la régularité du balayage des particuliers, les commissaires de police, les agens et les surveillans de la voirie ont reçu les instructions les plus précises pour dresser les procès verbaux à charge des récalcitrans et poursuivre immédiatement les contraventions.
Le collège rappelle de nouveau que le balayage doit avoir lieu chaque jour, à l'exception du dimanche, et, dans cette saison, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi entre huit et neuf heures du matin, et le samedi entre deux et trois heures de relevée.
À l'hôtel de ville, en séance, le 9 novembre 1836.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de la caisse de retraite pour le troisième trimestre de 1836, est ouvert à son bureau, rue derrière St. Thomas, n° 33a.

VILLE DE LIÈGE.
Le collège des bourgmestres et échevins informe le public que l'ouverture de l'école de filles et de l'école gardienne dans le quartier du Nord au a lieu le 1^{er} décembre prochain.
On peut se faire inscrire au local de l'école, ancienne maison Jourdan porte Vivegnis.
Liège, le 16 novembre 1836.

BOURSES.

PARIS, LE 19 NOVEMBRE.

Cinq pour cent.	105 80	Esp. D. diff. s. int.	8 00
Trois pour cent.	78 95	• Dt. pas. s. int.	5 58
Napl. Cert. Falc.	98 40	Belg. Emp. 1831	101 00
Esp. D. ac. 5 % J.	51 14	Banque de Belg.	000 00
1 ^{er} nov.	49 14		

LONDRES, LE 18 NOVEMBRE.

3 % consolidés.	87 3/4	Espagne Cortés.	19 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	100 00	Dit. différ.	8 00
Holl. Dette active.	53 00	Passives.	5 3/8
Portugais, 5 p. c.	51 1/4	Russie.	107 00
Id. 3 p. c.	33 00	Bésil. Emp. 1831.	80 00

AMSTERDAM, LE 18 NOVEMBRE.

Holl. Dette active.	99 5/8	Inscr. au gr. livr.	63 1/16
Dito 2 1/2 %	52 1/4	Certifs. à Amst.	94 00
Dit. différ.	60,00	Pologne. L. fl. 500f.	415 1/2
Billet de change	21 1/16	Lots de Ind. 50 f.	144 1/4
Syndic. d'amort.	91 1/2	Espagne. E. Ard.	49 5/8
• 3 %	75 00	Dito gr.	19 1/4
Soc. de comm. P. B.	477 3/4	Dette différ. anc.	8 1/8
• nouvelle.	402 3/4	• nouv.	0 00
Russie, H. et Cr. 5	103 00	• passive.	0 00
• 1829, 5	103 1/8	Autriche. Métal. 5.	99 00

ANVERS, LE 18 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	105 00	NAPLES. Cert. Falc.	90 1/4	A
• Det. différ.	41 3/4	ETAT-RO. Lev. 1832.	00 00	
Emp. de 48 mill.	100 00	• An. 1831.	99 3/4	P
Holl. Dette active.	00			
Rente remboursab.	87 1/4			
Autriche. Métall.	102 1/2			
Lots de fl. 100.	250	Amst., c. jours.	111 1/2	p. A
• de fl. 250.	418	Rotterdam, idem.	114 1/2	p. A
• de fl. 500.	682	Paris, idem.	pair	
Polog. Lots fl. 300.	115 1/2	• 2 mois.	113 1/2	p. A
• fl. 500.	137 1/2	Lond. p. Estr. c. j.	40	
BÉSIL. E. à L. 1821	81 1/2	• 2 mois.	39 1/2	
ESPAG. Emp. 1831.	19 18 7/8	Hain. p. 40 Hb. c. j.	35 3/8	
D. dif. 1834.	0 00	• 2 mois.	35 1/8	
Dit. p. 1834.	0 00	Bruxelles et Gand.	114 p. c. perte.	
Dette diff.	8 1/2			

CHANGES.

Amst., c. jours.	111 1/2	p. A
Rotterdam, idem.	114 1/2	p. A
Paris, idem.	pair	
• 2 mois.	113 1/2	p. A
Lond. p. Estr. c. j.	40	
• 2 mois.	39 1/2	
Hain. p. 40 Hb. c. j.	35 3/8	
• 2 mois.	35 1/8	
Bruxelles et Gand.	114 p. c. perte.	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 18 NOVEMBRE 1836.
Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Ardoins ouvert 49 1/8 49 18 3/4 et resté 48 7/8 argent au comptant. Primes à nos 21 1/2 dont 1 p. c. cours.
On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 19 NOVEMBRE.

Dette active.	52 1/2	Fourn. des Vennes.	106 1/2	P
Emp. R., fin cour.	100 00	Chateaufort.	146	P
Emp. de 30 mill.	92 1/4	A St. Léonard.	000 00	
Emp. dec. v. 1832.	4 0 1/4	A Verrières Charleroi	419 00	P
Act. Société Gén.	830 00	A Espérance.	415 1/2	P
So. de Com. de cvr.	145 1/2	P Brasseries.	000	
Ban. de Belgique.	125 1/2	A Librairie.	000 00	
So. du c. de S.-O.	107 1/2	P Dette active. Hol.	52 1/4	
S. Hauts-Four.	450 1/2	Synd. d'amort.	00	
Banq. fonce.	114 1/8	et P.	00 00	
S. du Cha. Flenu.	144 00	P. Lost. r. av. coup.	00 00	
Wassine-Ho nu.	195	P. inscrip.	96 1/2	P
Sclassin.	129 00	P. Médailles.	102 1/2	P
Société nationale.	435 1/2	P. Naples.	90 3/4	P
Levant de Flenu.	110 1/2	P. Emp. Ard. 1835.	48 3/4	A
Charb. d'Ougrée.	46 00	P. Id. 1835.	0 00	
Sars-Longchamps.	112 00	P. Brésil Rotsch.	81 1/2	A
Chemin de fer.	102 1/2	Rome.	400	P

VIENNE, LE 11 NOVEMBRE.
Métalliques, 103 1/8 — Actions de la banque, 1361 00.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 18 NOVEMBRE.
Le bateau à vapeur anglais Océan, venant de Londres, ch. de coton, salpêtre, huile et 9 passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 19 NOVEMBRE.
VENTES.
Sucre raffiné. — Il a été connu aujourd'hui que des ventes fort considérables avaient eu lieu ces jours derniers.
Une maison de premier ordre de notre place a pris, elle seule, pour l'exportation, au delà d'UN MILLION ET DE MI de livres pains méls, et l'emp. fins, dans les prix de fl. 19 1/2 à fl. 21, sans papier, tant en marchandise présente que par contrats à livrer.
VENTES.
Cuirs. — On a traité 2,500 Maragan et 600 Buenos Ayres, à prix non indiqué.
Sucre brut. — Il s'est fait 110 caisses Havane blond à fl. 48 1/4, national; 50 dito dito à fl. 49 1/2, pavillon national; 182 dito dito ord. à fl. 48, et 70 d' d' de fl. 49 1/4, pavillon étranger.
Sucre candi. — Environ 10,000 kilos, sans indication de prix.
Tabac. — On a vendu 77 boucauts Virginie qualité très-ordinaire, et 66 boucauts Kentucky dont les prix n'ont point été signalés.
Cafés. — Point d'affaires d'importance à pouvoir citer.

VENTE PUBLIQUE.
Riz. — A la vente publique de ce matin de 133 tierçons et 902 dito crotine, deux last seulement (20 1/2 tierçons), ont été adjugés de frs. 23 3/4 à 21; le reste a été retiré.
Cet après-midi, une autre vente a eu lieu, elle se composait de 277 tierçons Caroline, on a payé de francs à suivant qualité.
H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.